



Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM CAGNES ST LAURENT, 3 AVENUE DE L HOTEL DES POSTES 06800 CAGNES SUR MER déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

M NICOLAS MARTIN, représentant de la société A2CGM S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 1034 LD MOYENNE CORNICHE DES PUGETS 06700 ST LAURENT DU VAR, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
M NICOLAS MARTIN	1 000	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 22 janvier 2026

Le déposant

("lu et approuvé" + signature)

JST14

Lu et approuvé

Crédit Mutuel

3, Avenue Hôtel des Postes
06800 CAGNES-SUR-MER
R.C. D 329 633 085 - N° ORIAS 07 003 759
Tél. 04 92 01 07 58

A2CGM

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €

Siège social : 1034 MOYENNE CORNICHE DES PUGETS

06700 SAINT LAURENT DU VAR

Société en cours de formation

LISTE DES SOUSCRIPTEURS ET ÉTAT DES VERSEMENTS

Capital : 1 000 euros

Identité du souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Montant des souscriptions	Montant des versements effectués (Libération à hauteur de 100%)
Nicolas MARTIN 1034 MOYENNE CORNICHE DES PUGETS 06700 SAINT LAURENT DU VAR	1 000	1 000 €	1 000 €
Total	1 000	1 000 €	1 000 €

La présente liste constatant la souscription de 1 000 actions de la société, soit la somme totale de 1 000 euros ainsi que le versement de la totalité du montant nominal desdites actions, soit 1 000 euros, est certifié exacte et sincère par l'associé fondateur.

Fait à SAINT MARTIN DU VAR,
L'an deux mille vingt-six et le 26 janvier,
En autant d'originaux que nécessaire,



L'associé unique,
Monsieur Nicolas MARTIN